



AGIR pour la parité
MÉMOIRE

Présenté à la Commission des relations avec les citoyens

**Dans le cadre de son mandat d'initiative portant
sur la place des femmes en politique**

7 décembre 2017

© Groupe Femmes, Politique et Démocratie ©

Recherche et rédaction : Thérèse Mailloux, vice-présidente, GFD et Nathalie Lavoie, politologue et coordonnatrice aux communications, GFD

Ont collaboré à la rédaction : Micheline Paradis, Louise Pettigrew, Marie Lavigne, Jean-Pierre Charbonneau, Alban d'Amours et Esther Lapointe

PRÉSENTATION DU GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

La mission du *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* (GFPD) est d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique, de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et de soutenir, auprès de tous et de toutes, l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

Organisme non partisan, le GFPD travaille en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux tels les partis politiques, les unions municipales, les Réseaux d'élues dans plusieurs régions, plusieurs tables de concertation et de nombreuses associations. Il est aussi en lien avec les milieux universitaires.

Le GFPD est particulièrement fier des résultats obtenus par ses sessions de formation destinées à outiller les femmes intéressées par les lieux de pouvoir administratifs et politiques. Certaines Écoles Femmes et Démocratie (ÉFD) visant plus spécifiquement la préparation au palier municipal ainsi que le projet *SimulACTIONS* ont produit des résultats probants.

Élections municipales	Participant·es aux ÉFD	Candidate·s	Élue·s
2005	50	29 (58%)	1 sur 5 mairie 15 sur 22 conseillères
2009	198	71 (36%)	12 sur 16 mairie 27 sur 55 conseillères
2013	91	28 (31%)	2 sur 8 mairie 8 sur 20 conseillères
	Participant·es à <i>SimulACTIONS</i>		
2013	31	18 (58%)	1 sur 2 mairie 5 sur 16 conseillères
2017	36	14 (40%)	3 sur 4 mairie 7 sur 10 conseillères

RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE

La qualité du travail du GFPD est reconnue au Québec ainsi qu'à l'international.

- Prix Égalité 2015, catégorie Pouvoir et régions (*SimulACTIONS*)
- Prix Égalité 2010, catégorie Pouvoir et régions (Centre de développement femmes et gouvernance)
- Prix Condorcet-Aron - 2005
- Prix Claire-Bonenfant pour les valeurs démocratiques - 2002

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Micheline Paradis, présidente

Thérèse Mailloux, vice-présidente

Alban D'Amours, trésorier

Marie Lavigne, secrétaire

Jean-Pierre Charbonneau, administrateur

Marc Jeannotte, administrateur

Pascale Navarro, administratrice

Louise Pettigrew, administratrice

Alain Saulnier, administrateur

Carole Théberge, administratrice

Ce mémoire a été approuvé par les membres du conseil d'administration du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) le 4 décembre 2017.

INTRODUCTION

Le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD) remercie la *Commission des relations avec les citoyens* pour son invitation à présenter le mémoire **AGIR pour la parité** dans le cadre du mandat d'initiative portant sur la place des femmes en politique. La sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir est un enjeu qui se situe au cœur même de la mission du Groupe.

Ce mémoire s'inscrit dans la lignée de nos précédents mémoires (2011, 2012, 2015). Il les actualise et présente nos principales recommandations visant à **assurer la représentation paritaire femmes-hommes à l'Assemblée nationale du Québec**.

En marche pour la parité, une large coalition

Nous ne saurions passer sous silence l'important mouvement initié par le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* (GFPD) en 2016 et directement en lien avec le mandat de la Commission.

En marche pour la parité regroupe aujourd'hui 20 organisations ***Partenaires pour la parité*** représentant à eux seuls plus de 494 organismes, soit plus de 1,3 M de personnes engagées à appuyer toute avancée en faveur de l'atteinte de la parité et qui réclament une loi garantissant la parité femmes-hommes au sein de toutes les instances de décisions publiques¹. En juin 2017, le gouvernement a annoncé le dépôt d'une loi-cadre sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Or une des grandes zones d'inégalité entre les sexes est celle de leur représentation inéquitable dans les lieux décisionnels. Le GFPD souhaite que le dépôt de cette loi-cadre se fasse le plus tôt possible en obligeant les partis politiques à honorer la [motion](#)² adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en avril dernier affirmant que « l'Assemblée nationale s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre ».

1. LES OBSTACLES À LA REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

1.1 Le recrutement et la sélection par les partis politiques: le principal obstacle

Comme le souligne cette Commission, les femmes désirant accéder à l'Assemblée nationale doivent franchir plusieurs étapes. Plusieurs ne posent pas de problèmes. Il n'y a plus d'entrave à l'éligibilité. Le bassin de recrutement est amplement suffisant: les femmes sont plus éduquées que les hommes³; elles abondent dans les formations et les ordres professionnels menant à la politique, bon nombre occupent des postes les qualifiant pour une éventuelle carrière parlementaire que ce soit dans les secteurs privé, public ou dans des organisations de la société civile. Leur compétence est donc largement démontrée. En outre, lorsqu'elles deviennent candidates, à condition d'être placées autant que les hommes dans des circonscriptions gagnables, elles ont autant de chances d'être élues, l'électorat n'étant pas sexiste⁴. Les maillons faibles, ce sont ceux du recrutement et de la sélection par les partis politiques.

Par ailleurs, c'est reconnu, les femmes, de façon générale, sont moins enclines à briguer un siège au Parlement ou en politique tout court. Elles hésitent plus que les hommes à cause d'un ensemble de

¹ Voir la *Déclaration En Marche pour la parité* à l'Annexe II

² Voir le libellé de la motion à l'Annexe III

³ En 2014, dans la population âgée de 25 à 64 ans, 32,4% des femmes sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire, ce qui est le cas de 27,2% des hommes. *Portrait des Québécoises en 8 temps (2016)*. Québec, Conseil du statut de la femme.

⁴ Voir en annexe I les tableaux II compilés sur les élections provinciales et fédérales par le GFPD.

facteurs, dont les principaux, à notre avis, relèvent des rôles sociaux de sexe. L'univers politique et du pouvoir a été réservé aux hommes depuis toujours alors que les femmes ont été affectées à l'espace domestique. La culture, les règles, les pratiques, les réseaux de cet univers ont été construits entre hommes, de telle sorte que *les femmes sont moins susceptibles de s'y penser comme des participantes à part entière*⁵. Il y a donc là une situation qui entraîne pour certaines une sous-évaluation de leurs compétences, un manque de confiance sur lesquels interviennent des organismes terrain qui les informent et les accompagnent dans leur engagement citoyen, tel le Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Mais plus globalement, des facteurs systémiques et structurels⁶ freinent leur accès à la vie politique par des barrières invisibles qu'il importe de renverser. La responsabilité de ce changement ne peut reposer sur les femmes seulement ou sur une progression soi-disant naturelle. Ce sont les règles du jeu qu'il faut transformer. Or les partis politiques détiennent les clés de ces règles puisqu'ils recrutent et sélectionnent les candidatures.

De plus, au Québec, les partis politiques provinciaux sont maintenant largement financés à même les deniers publics, avec les impôts que paient les femmes et les hommes. En 10 ans, la contribution de l'État est passée de 14% de leur budget en 2006 à 73,5% en 2016⁷. Eu égard à cet état de fait, l'État ne devrait-il pas exiger que les partis endossent et mettent en œuvre les principes valorisés par le Québec, à savoir ici, l'égalité des sexes?

On entend souvent dire que l'égalité entre les femmes et les hommes (ou la parité) est en marche, qu'il n'y a qu'à laisser faire les années, qu'elle se réalisera d'elle-même. Les chiffres de leur participation à l'Assemblée nationale témoignent plutôt de stagnation et même de reculs. Aujourd'hui, la proportion de femmes députées est moins élevée qu'en 2003 (30,4% en 2003 contre 29,6% en 2017). Presque 15 ans plus tard, nous en sommes encore au même point. Pendant ce temps, le Québec prend de plus en plus de retard dans le monde alors que plus d'une centaine de pays ont adopté des mesures contraignantes pour corriger l'exclusion des femmes de leur système politique. En 1998, le Québec occupait le 15^e rang mondial concernant la proportion de députées, il est maintenant relégué à la 48^e place⁸ après la plupart des pays européens. Si on laisse aller les choses, dans combien de temps atteindrons-nous la parité?

1.2 Une obligation de résultat à l'étape des candidatures

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe consacré en droit canadien et québécois dans nos chartes des droits et libertés. À l'international, le Québec s'est aussi déclaré lié par décret à la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes* adoptée par l'ONU. Cette dernière prévoit notamment que les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris législatives, pour garantir le plein exercice des droits politiques des femmes. Dans un contexte de stagnation et de recul, ne pas légiférer pour obliger à la parité équivaut à empêcher les femmes d'accéder au pouvoir politique.

⁵ Manon Tremblay, *100 questions sur les femmes et la politique*, p.108.

⁶ Voir en annexe I, Tableau I, Principaux obstacles susceptibles d'expliquer la sous-représentation des femmes en politique.

⁷ Directeur général des élections, *Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux, Exercice financier clos le 31 décembre 2016*, p. 23.

⁸ Au 1^{er} octobre 2017, *Les femmes dans les parlements nationaux, données de l'Union interparlementaire*, <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

C'est pourquoi nous croyons que les partis politiques devraient avoir une obligation de résultat : ils devraient être tenus, par la loi, de présenter une liste constituée à parts égales de femmes et d'hommes. Ainsi, après l'étape du scrutin, la députation élue serait située dans une zone paritaire entre 40% et 60% ou idéalement entre 45% et 55% de chacun des deux sexes.

Afin d'opérer ce changement vers des listes de candidatures paritaires, les partis politiques pourraient bénéficier, pendant un certain temps, de ressources financières additionnelles pour mettre en œuvre des gestes concrets avant et pendant les périodes électorales.

Cela pourrait passer par exemple par des invitations clairement exprimées et diffusées aux femmes les encourageant à se porter candidates. Des équipes de recrutement mixtes favorables à leur présence devraient exercer leur travail bien en amont des périodes électorales - parce qu'il faut plus de temps pour convaincre les femmes, et exploiter des bassins où les candidates pour les divers partis sont susceptibles de se trouver. Les partis pourraient faire des offres de formation et de soutien à des candidatures s'il y a lieu et réserver des places de choix aux candidates.

Notre mode de scrutin uninominal à un tour est souvent décrié comme l'un des coupables de la sous-représentation des femmes dans notre enceinte parlementaire. Si nous nous sommes rangés depuis longtemps en faveur d'un remplacement de ce mode de scrutin, nous ne croyons pas que ce changement est la condition première et *sine qua non* pour s'engager vraiment sur la voie de la parité. De nombreux experts nous rappellent d'ailleurs que plusieurs stratégies peuvent être utilisées et l'ont été efficacement avec notre mode de scrutin pour favoriser l'émergence de candidatures féminines: courtes listes de candidates pour sièges vacants, regroupement de circonscriptions avec objectifs fixés sur une base régionale, représentation paritaire de candidats aux assemblées d'investiture⁹, etc.). Au besoin, les partis peuvent aussi modifier leurs règles internes pour permettre une représentation à parts égales des femmes et des hommes dans leur liste de candidatures.

C'est pourquoi le GFPD recommande :

- 1) *d'inscrire dans la Loi électorale, d'ici le scrutin de 2022, l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes;*
- 2) *d'amender la même loi de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l'accueil, à l'accompagnement, au soutien et à l'élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;*
- 3) *de confier au Directeur général des élections le suivi de cette nouvelle réglementation auprès des partis politiques afin de s'assurer du succès de l'objectif dans le délai spécifié.*

1.3 Un Conseil des ministres paritaire

En 2007 et 2008, le Québec a connu deux conseils des ministres paritaires sous la gouverne du premier ministre Jean Charest. Cette décision progressiste et courageuse repose cependant sur une volonté individuelle révocable en tout temps. Avec un bassin de députés paritaire, le choix de candidatures féminines ministrables serait facilité. À l'instar de la députation qui exerce le pouvoir législatif, il est tout

⁹ Manon Tremblay, *100 questions sur les femmes en politique*, p. 190-191, et Rosalie Readman, *Femmes et politique: facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, DGEQ, 2014, documentent un certain nombre d'expériences faites notamment au Royaume-Uni et au Canada par le NPD pour favoriser les candidatures de femmes. Les courtes listes de femmes seulement ont été utilisées pour combler la moitié des sièges vacants des députés d'un parti dans des circonscriptions avec potentiel de succès électoral, le regroupement de circonscriptions par région permet de fixer des objectifs de représentation féminine, mais aussi de minorités dans un ensemble régional.

aussi important que les femmes puissent être paritaires au sein du gouvernement, à savoir le pouvoir exécutif, compte tenu des orientations majeures qui s'y prennent, notamment dans le choix, la présentation et l'application de lois, politiques et programmes.

Par conséquent, le GFPD recommande :

- 4) *d'établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.*

1.4 Du soutien et de la formation pour les candidates

Enfin, de nombreuses femmes s'intéressent à la politique, comme le rappelle un récent sondage de Léger¹⁰, et souhaitent parfaire leurs connaissances et leurs habiletés pour accéder aux postes de décisions. Au cours des années, nous avons persuadé et outillé des femmes qui sont devenues par la suite, conseillère municipale, mairesse, députée.

C'est pourquoi il importe :

- 5) *de continuer à soutenir financièrement et de façon récurrente, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie dans la préparation et l'accompagnement de candidates à tous les paliers décisionnels et gouvernementaux;*
- 6) *de maintenir le soutien aux organisations et aux programmes, tel À égalité pour décider dont les actions de sensibilisation et de formation sont complémentaires aux mesures précitées.*

La Commission soulève aussi la question pertinente de la diversité dans la représentation à l'Assemblée nationale. Le GFPD est sensible à cette question et inclut une attention à la diversité lors de ses diverses activités. Nous avons par exemple effectué plusieurs projets avec des élues autochtones et des femmes issues de l'immigration et dites racisées¹¹. Nous appuyons donc toute mesure permettant à l'ensemble des composantes du tissu social du Québec de se manifester à travers une Assemblée nationale paritaire.

2. LES DIFFICULTÉS DES FEMMES DÉJÀ EN POSTE

2.1 Des données partielles et dispersées

Un constat s'impose : bien que plusieurs études universitaires aient été réalisées sur la sous-représentation des femmes en politique québécoise, les études portant sur les défis que doivent relever celles qui sont déjà en poste au palier provincial sont très peu nombreuses. Sur toute la question

¹⁰ Source : « Élections municipales au féminin », *Premières en affaires*, numéro spécial, hors-série réalisé en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, 22 novembre 2017, p.21. Sondage réalisé par Caroline Roy, vice-présidente et associée, bureau de Québec, Léger, portant sur les femmes et la politique municipale, pour le compte de *Premières en affaires*. Le sondage confirme, en effet, que les femmes s'intéressent autant que les hommes à la politique, mais à une fréquence distincte.

¹¹ Le concept de « femmes immigrées et racisées » désigne les femmes immigrées, tous statuts confondus, incluant les nouvelles arrivantes, les femmes dites des « minorités visibles », immigrées ou nées ici, faisant l'objet de « racisation ». La race n'existant pas pour nous, certains groupes font l'objet d'une « racisation » ou d'une construction sociale apparentée à la définition de la race. Le GFPD adhère à cette définition. Source : « Portrait sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec, Rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées », *Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées et Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes*, p. 6 janvier 2012

de la représentation des femmes dans les postes électifs (fédéraux, provinciaux, municipaux, commissions scolaires), mais aussi les autres lieux décisionnels, les données manquent et sont dispersées. Il y a clairement une urgence de développer des bases de données fiables sur la présence des femmes dans les postes décisionnels, de les centraliser en un même lieu et de favoriser des recherches sur le sujet.

Le GFPD recommande :

- 7) *d'élargir le mandat d'un organisme gouvernemental déjà existant (par exemple l'Institut de la statistique du Québec ou le Conseil du statut de la femme) qui deviendrait un lieu central où l'on puisse trouver facilement et rapidement des données à jour différenciées selon le sexe sur toute la question de la participation aux postes de pouvoir et de décision.*

2.2 L'articulation travail-famille

L'enjeu de l'articulation travail-famille est régulièrement soulevé comme obstacle à la participation des femmes, mais il importe de reconnaître que concilier la vie parlementaire et la famille est difficile pour tous les parlementaires, hommes et femmes. L'exercice de la fonction représente un défi d'abord pour les jeunes parents qui doivent pouvoir s'absenter un certain temps au moment de la naissance. Mais l'arrivée en politique à l'Assemblée nationale se fait le plus souvent un peu plus tard dans la vie professionnelle. Au cours de la législature actuelle, l'âge moyen des femmes est de 52,1 ans, celui des hommes de 51,4 ans¹², période où les enfants sont plutôt d'âge scolaire, adolescents ou jeunes adultes. Par ailleurs, bien des hommes et des femmes députées peuvent aussi vivre la maladie d'un conjoint ou se voir obliger de soutenir des parents âgés. Il nous semble donc que cet enjeu passe par une reconnaissance de toute la variété des responsabilités familiales et par des solutions disponibles et encouragées pour les deux sexes.

Une des difficultés principales, contrairement à l'implication au palier municipal, demeure, pour la plupart des parlementaires, l'éloignement du foyer pendant de longues périodes hebdomadaires. Des efforts ont été faits pour réformer le calendrier parlementaire en 2009 lequel est stable et prévisible, concentrant les jours de session en milieu de semaine du mardi au jeudi et réduisant les périodes de sessions intensives. Des semaines réservées au travail de circonscription ont été ajoutées coïncidant avec diverses fêtes et la relâche scolaire. Les travaux de nuit ont été éliminés sous l'impulsion de femmes députées. Les travaux en cours à l'hôtel du Parlement devraient aménager les lieux pour répondre aux besoins des femmes et des hommes députés ayant des charges familiales.

Mais des gestes restent à poser pour permettre à celles et à ceux qui en ont besoin de mieux concilier leur tâche de parlementaire avec leurs responsabilités familiales, par exemple, une politique claire de congés de maternité, de paternité et pour proches aidants, la disponibilité de services de garde, mais aussi des mesures permettant de participer à distance aux travaux de l'Assemblée pour des raisons liées à la famille.

2.3 La parité dans les fonctions parlementaires

Par ailleurs, de nombreuses autres dimensions figurent moins souvent dans la liste d'améliorations pouvant être examinées. Une fois élus ou élues à l'Assemblée nationale, outre les fonctions ministérielles, les députés peuvent être affectés à des fonctions diverses entre autres whips, leaders

¹² *Statistiques sur les députés*. Site Web de l'Assemblée nationale du Québec.

parlementaires, présidences de caucus, présidences et vice-présidences de l'assemblée et de commissions. Tous ces postes de décisions ont la capacité d'influer fortement sur les orientations, les pratiques et les procédures parlementaires. Comment favoriser, même si les femmes ne sont pas encore en nombre paritaire, plus d'égalité dans la répartition des rôles et fonctions parlementaires ?

Le GFPD recommande :

8) *d'étendre le concept de parité à l'ensemble des fonctions parlementaires.*

2.4 La culture parlementaire

Autres questions: comment instaurer une culture professionnelle respectueuse bannissant toute forme de harcèlement et de discrimination ? Un sondage récent¹³ nous rappelle d'ailleurs que les élues ne sont pas à l'abri d'inconduites sexuelles ou de harcèlement à la fois au sein du parlement, dans leur circonscription et à travers les réseaux sociaux. Comment transformer certaines pratiques décriées: la dureté des confrontations, le style guerrier des interventions en assemblée, le rapport exigeant avec les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Pour beaucoup de femmes, mais aussi d'hommes, la partisanerie, l'obligation à la ligne de parti posent des contraintes. Y a-t-il moyen d'alléger ou de modifier ces conditions? Sans doute, et l'apport de la réflexion d'un bon nombre de femmes et d'hommes députés y contribuerait certainement.

2.5 Le parlement sensible au genre

Au plan international, un intérêt croissant se manifeste pour examiner comment les parlements peuvent mieux répondre aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action. C'est ce qu'on appelle un Parlement sensible au genre, une initiative prônée par l'Union Interparlementaire¹⁴ qui propose un cadre d'analyse et un plan d'action pour y arriver. La parité dans l'accès au Parlement est l'objectif premier recherché. Mais une série d'autres champs d'activité sont suggérés: la parité dans les fonctions parlementaires, la prévention du harcèlement par des codes de conduite, des politiques de conciliation travail-famille, l'analyse différenciée selon les sexes dans le travail législatif lui-même et dans les fonctions de contrôle notamment du budget, l'instauration d'une culture égalitaire soucieuse de faire participer les partis politiques et les hommes parlementaires aux efforts. Il y a là un programme tout tracé pour inspirer des initiatives.

¹³ Jocelyne Richer, « Le phénomène d'inconduite sexuelle touche aussi les élues », *La Presse canadienne* à Québec pour *Le Devoir*, 4 décembre 2018.

¹⁴ L'Union interparlementaire (UIP) est une organisation internationale des parlements d'États souverains, fondée en 1889 et ayant notamment contribué à la formation de la Société des nations, puis à l'ONU. L'UIP a entre autres pour objectifs de favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre les parlements et les parlementaires de tous pays; d'examiner les questions d'intérêt international et de se prononcer à leur sujet en vue de susciter une action des parlements et des parlementaires. http://www.wikiwand.com/fr/Union_interparlementaire

2.6 Des structures dédiées à l'égalité

Parmi les bonnes pratiques suggérées figure la création d'un groupe de femmes parlementaires ou d'une commission permanente d'égalité des sexes. Le premier vise à regrouper les femmes parlementaires au-delà des clivages des partis pour étudier des questions relatives à la situation des femmes ou à l'égalité des sexes. De tels groupes ont convaincu l'État de la nécessité de légiférer ou d'instituer de nouvelles pratiques en faveur de l'égalité. Ces groupes sont d'autant plus efficaces qu'ils sont considérés comme un organe important du Parlement, qu'ils ont un mandat clair et un financement suffisant. Un Cercle des femmes parlementaires existe à l'Assemblée nationale du Québec depuis 2010. Il se veut un lieu de réflexion et de partage non partisan et vise à mieux outiller les femmes dans leur rôle législatif et exécutif. Le Cercle se réunit environ trois fois par année parlementaire. Son rôle peut-il être renforcé pour servir de pivot afin de réaliser des progrès ?

Le deuxième type d'infrastructure est celui d'une commission d'égalité des sexes. En général, ces commissions sont permanentes, considérées comme des organes à part entière du Parlement et bénéficient d'un personnel technique, professionnel et administratif. Elles peuvent étudier des questions de leur propre initiative, être en liaison permanente avec les mécanismes nationaux de promotion des femmes et les ONG et ont pu livrer, selon les pays, des résultats tangibles en matière d'égalité des sexes¹⁵. Au Québec, le mandat relatif à la condition féminine est dilué dans un ensemble d'autres mandats à la Commission des relations avec les citoyens et ne jouit donc pas d'un statut particulier. Peut-être y aurait-il lieu de créer une telle commission permanente, ou d'adjoindre un mandat important sur l'égalité des sexes dans une commission existante, par exemple celle sur les Institutions.

En résumé, le GFPD estime qu'il y a peu de données et d'études permettant d'éclairer les défis vécus par les femmes parlementaires et de formuler des solutions. Les femmes actuellement députées et les ex-députées nous semblent les mieux placées pour suggérer des pistes d'action pour améliorer leurs conditions de vie, en compagnie d'alliés masculins susceptibles d'en profiter eux aussi. Nous croyons toutefois que ce travail ne doit pas repousser à plus tard les décisions et les actions en vue de l'augmentation substantielle et rapide des femmes à l'Assemblée nationale, à notre avis le moteur le plus puissant permettant d'y instaurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

Le GFPD recommande :

- 9) *d'examiner l'opportunité de renforcer ou de créer une structure au sein de l'Assemblée nationale, dotée de pouvoirs et de ressources suffisantes et dont le mandat serait entre autres d'effectuer un diagnostic du Parlement du Québec quant à la sensibilité au genre et de formuler un plan d'action pour les prochaines années en mettant l'accent en priorité sur l'atteinte de la parité.*

¹⁵ Il existe un tel comité au Parlement canadien qui a examiné au cours des années, des questions aussi diverses que l'analyse comparative entre les sexes, la violence envers les filles et les femmes, la situation des femmes autochtones, etc. Une telle structure pourrait étudier les moyens de rendre le parlement plus sensible au genre et de faire l'examen de projets de loi sous l'angle de leurs impacts sur l'égalité des sexes.

CONCLUSION

Les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au Québec en 1940. Or, 77 ans plus tard, elles n'occupent pas plus de 30 % des sièges, 29,6% plus exactement¹⁶.

En calculant la moyenne des variations entre les scrutins de 2003 et 2014 (1,6%), c'est **plus d'un demi-siècle (51 ans)** qu'il faudra attendre pour atteindre la parité ! Une page d'histoire reste donc à écrire.

L'Assemblée nationale et le gouvernement doivent prendre le leadership pour corriger ce déficit démocratique. Les femmes démontrent depuis longtemps qu'elles sont compétentes : à la classe politique d'agir !

Notre défi collectif, à commencer par l'Assemblée nationale, est d'y inscrire la parité des femmes et des hommes d'ici dans l'exercice démocratique du pouvoir et de la gouvernance de la «res publica». L'atteinte de l'objectif de la parité dans les lieux de pouvoir et d'influence doit être l'affaire de toutes et de tous, femmes et hommes de tous les milieux et de toutes les composantes du tissu social du Québec. Ensemble, il nous faut *AGIR* pour changer les choses et choisir le chemin de la parité.

¹⁶ Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>, données du 3 octobre 2017

Liste des recommandations

UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT À L'ÉTAPE DES CANDIDATURES

- 1) *Inscrire dans la Loi électorale, d'ici le scrutin de 2022, l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes;*
- 2) *Amender la même loi de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l'accueil, à l'accompagnement, au soutien et à l'élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;*
- 3) *Confier au Directeur général des élections le suivi de cette nouvelle réglementation auprès des partis politiques afin de s'assurer du succès de l'objectif dans le délai spécifié.*

UN CONSEIL DES MINISTRES PARITAIRE

- 4) *Établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.*

DU SOUTIEN ET DE LA FORMATION POUR LES CANDIDATES

- 5) *Continuer à soutenir financièrement et de façon récurrente, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie dans la préparation et l'accompagnement de candidates à tous les paliers décisionnels et gouvernementaux ;*
- 6) *Maintenir le soutien aux organisations et aux programmes, tel À égalité pour décider dont les actions sont complémentaires à la cause.*

DES DONNÉES PARTIELLES ET DISPERSÉES À CENTRALISER

- 7) *Élargir le mandat d'un organisme gouvernemental déjà existant (par exemple l'Institut de la statistique du Québec ou le Conseil du statut de la femme) qui deviendrait un lieu central où l'on puisse trouver facilement et rapidement des données à jour différenciées selon le sexe sur toute la question de la participation aux postes de pouvoir et de décision.*

LA PARITÉ DANS LES FONCTIONS PARLEMENTAIRES

- 8) *Étendre le concept de parité à l'ensemble des fonctions parlementaires.*

DES STRUCTURES DÉDIÉES À L'ÉGALITÉ

- 9) *Examiner l'opportunité de renforcer ou de créer une structure au sein de l'Assemblée nationale, dotée de pouvoirs et de ressources suffisantes et dont le mandat serait entre autres d'effectuer un diagnostic du Parlement du Québec quant à la sensibilité au genre et de formuler un plan d'action pour les prochaines années en mettant l'accent en priorité sur l'atteinte de la parité.*

Liste des Annexes

Annexe I

Principaux obstacles susceptibles d'expliquer la sous-représentation des femmes en politique

Annexe II

La déclaration « En marche pour la parité »

Annexe III

Motion adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec le 26 avril 2017

ANNEXE I

TABLEAU I

Principaux obstacles¹⁷ susceptibles d'expliquer la sous-représentation des femmes en politique

Le recrutement Facteurs microsociologiques (Niveau individuel)	La sélection Facteurs mésosociologiques (Rôle des partis politiques)	L'élection Facteurs macrosociologiques (Vision plus globale)
• Disponibilité et l'inégale répartition des charges familiales • Situation socio-économique • Statut des élus • Socialisation politique défavorable à l'action politique • Confiance en soi • Auto-évaluation des compétences	• Domination d'un seul modèle d'<i>Homo politicus</i> • Financement de l'investiture • Réseaux sociaux peu valorisables en contexte politique • Absence de femmes dans les postes clés des partis politiques • Choix ou obtention d'une circonscription perdue d'avance	• Faible renouvellement de la classe politique • Manque d'opportunités • Accès des femmes aux postes les plus influents • Mode de scrutin • Traitement des médias • Électorat • Représentations sociales (stéréotypes, préjugés) • Socialisation genrée

¹⁷ Source : *État de la situation de la parité au palier municipal et analyse des besoins des femmes en regard de leur engagement en politique*, GFPD, décembre 2016, p.31. Mise à jour d'un tableau extrait de Laurence BHERER, Jean-Pierre COLLIN, La participation et la représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales, Groupe de recherche sur les innovations municipales (GRIM), Institut national de la recherche scientifique (INRS) Centre Urbanisation Culture Société, 2008, p. 7. Pour ce faire, nous avons ajouté d'autres obstacles en référence aux travaux d'autres auteures et organisme : Manon TREMBLAY (2016), « 100 questions sur les femmes et la politique », nouvelle édition revue et augmentée, Éditions du remue-ménage; Nathalie RINFRET, Francine TOUGAS, Joëlle LAPLANTE et Ann M. BEATON (2014), « Être ou ne pas être en politique : quelques déterminants de l'implication des femmes », *Politique et Sociétés*, vol. 33, no 2, p. 3-22; Conseil du statut de la femme (CSF) (2012), La sous-représentation des femmes dans les municipalités, aux conseils municipaux et dans les mairies, Gouvernement du Québec.

ANNEXE I (SUITE)

TABLEAUX II

Élues et candidatures féminines selon l'affiliation partisane
Élections fédérales 2015 – Canada¹⁸

Formations politiques	Élues	(%)	Candidatures féminines (%)
NPD	18 /44	40,9	42,8
Parti vert	1 /1	100	40,4
Parti libéral du Canada	50 /184	27,2	31,1
Bloc Québécois	2 /10	20,0	28,2
Parti conservateur	17 /99	17,2	18,6
Autres partis	S/O	S/O	S/O
Total	88 /338	26,0	29,9

Élues et candidatures féminines selon l'affiliation partisane
Élections québécoises, 2003 à 2014 – Québec¹⁹

Candidates	Élections 2003 (%)	Élections 2007 (%)	Élections 2008 (%)	Élections 2012 (%)	Élections 2014 (%)
PQ	31,2	29,6	30,4	27,4	37,1
PLQ	28,8	34,4	31,2	34,9	28,0
ADQ/CAQ	25,6	19,2	20,0	20,0	22,4
QS		48,8	50,0	46,8	50,4
Élues	30,4	25,6	29,6	32,9	27,2

Pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale – Québec - 2003-2017

	Élections 2003	Élections 2007	Élections 2008	Élections 2012	Élections 2014	En date 10 Oct. 2017
Élues	30,4 %	25,6 %	29,6 %	32,9 %	27,2 %	29,6% ²⁰

¹⁸ Groupe Femmes, Politique et Démocratie. 2015. « AGIR pour une démocratie paritaire ». Mémoire publié en décembre 2015. Québec : p. 10, URL : <http://gfpd.ca/files/documents/dm/33/m-moire.pdf>

¹⁹ *Idem*

²⁰ Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>, données du 10 octobre 2017

ANNEXE II

La *Déclaration En Marche pour la parité*²¹

La parité, une question de démocratie

Depuis 76 ans, les femmes ont acquis le droit de vote et celui d’être élues, qui leur donne accès à l’espace politique dans lequel s’élaborent les lois et règles de vies communes. Elles ont participé à façonner la vie parlementaire, et contribué à l’élaboration de politiques qui concernent tous les citoyens. Les femmes ont également saisi les députés et la classe politique de la nécessité de tenir compte de leur réalité. Leur participation à la vie publique a porté fruit et fait progresser l’égalité des sexes dans notre société. Pourquoi s’arrêter en si bon chemin? Pour qu’elles soient présentes à égalité, il faut de nouvelles règles du jeu. Nous avons cru que la société québécoise dite égalitaire avait évolué, et que cela se refléterait automatiquement dans les instances administratives, politiques, économiques, académiques, médiatiques.

Mais la réalité est tout autre. Les femmes sont trop peu nombreuses dans les postes de décision : plus l’on monte dans les sphères du pouvoir, moins elles sont présentes. Cette situation d’inégalité n’est plus acceptable et notre démocratie ne peut s’en satisfaire. La parité dans les instances du pouvoir, de tous les pouvoirs, est désormais le but à atteindre. Or, tant que cette obligation ne sera pas inscrite dans des règles claires, rien ne garantit que les femmes soient présentes dans ces instances un jour, à égalité avec les hommes.

Nous demandons donc à l’Assemblée nationale et au gouvernement de prendre le leadership pour corriger ce déficit démocratique.

Nous proposons que cette démarche prenne la forme d’un chantier dans lequel la classe politique, les citoyens et des experts examineront les différentes options de changement. À l’issue de ce chantier, le gouvernement devra légiférer pour assurer la représentation équitable des femmes et des hommes dans toutes les instances. Nous voulons qu’advienne la parité dans les candidatures à tous les paliers politiques, ainsi que dans les autres instances publiques et dans les processus de nomination.

C’est non seulement une question d’égalité des sexes, mais de légitimité démocratique.

²¹ Événement *En Marche pour la parité* – le lundi, 11 avril 2016

ANNEXE III

Motion adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec le 26 avril 2017

Souligner l'anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec

Mme Thériault : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement afin de présenter la motion suivante, et ce, conjointement avec la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, de la députée de Chicoutimi, la députée de Repentigny, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, le député de Laurier-Dorion, la députée de Vachon et le député de Groulx :

«Que l'Assemblée nationale souligne le [70e] anniversaire de l'obtention du droit de vote et de l'éligibilité des femmes québécoises;

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse le 18 avril 1940 comme étant une date importante de l'histoire des femmes et celle du Québec;

«Qu'elle rappelle que la participation des femmes à la vie publique a porté fruit en faisant progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société;

«Qu'elle prenne acte que les femmes constituent actuellement plus de 50 % de la population québécoise, mais qu'elles sont trop peu nombreuses dans les postes décisionnels;

«Qu'elle s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre;

«Et finalement, qu'elle réaffirme l'importance de travailler tous ensemble pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, une valeur fondamentale de la société québécoise.»

Vous me permettez, M. le Président, de souligner ceux et celles qui travaillent à faire en sorte qu'on puisse atteindre ce but-là : donc, la directrice générale et les membres du Groupe Femmes, Politique et Démocratie; et nos ex-collègues : l'ancien député de Borduas, M. Jean-Pierre Charbonneau, l'ancienne députée de Laurier-Dorion, Elsie Lefebvre, l'ancien député de Viger... de Jeanne-Mance, pardon, M. Michel Bissonnet, ainsi que l'ancienne députée de Vachon, Mme Christiane Pelchat. Merci d'être là. Et merci d'être à nos côtés.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, est-ce que cette motion est adoptée?

M. Tanguay : Nous proposons de l'adopter sans débat, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, le leader propose de l'adopter sans débat. Est-ce que c'est le cas, la motion étant adoptée?

Des voix : Adopté.